

REMONTEES MECANIQUES DE CRANS MONTANA AMINONA (CMA) SA

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (AG) tenue le lundi 28 octobre 2019 à 10h00 au Bâtiment du stade d'arrivée de la Nationale à Crans-Montana.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Magistretti, Président du Conseil d'administration.

Les administrateurs, Messieurs Radovan Vitek et Laurent Bagnoud sont excusés.

L'assemblée générale, conformément à l'article 7 des statuts, a régulièrement été convoquée. Le nombre d'actions représenté est de 186'643'225 pour un quorum situé à 93'321'612.

Les 83,50 % de l'actionnariat sont représentés, l'assemblée peut donc délibérer.

1. Nomination du nouveau cabinet d'audit

Toutes les sociétés du groupe CPI sont toutes auditées par Ernst & Young

Par conséquent il semble logique que Remontées Mécaniques Crans-Montana Aminona (CMA) SA le soit également.

Le mandat pour un contrôle restreint est attribué à la société Ernst & Young à l'unanimité.


2. Divers

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 10h15.

Pour le Conseil d'administration



Le Président : Philippe Magistretti



La Secrétaire : Mireille Clavier